



DÉCLARATION CONCERNANT UN DOSSIER JUDICIAIRE

Les dispositions législatives relatives au casier judiciaire de la Loi sur l'instruction publique et de la Loi sur l'enseignement privé [introduites dans ces lois par la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé (Lois du Québec, 2005, chapitre 16)] font référence aux éléments suivants d'un casier judiciaire:

- Toute condamnation pour une infraction criminelle ou pénale commise au Canada ou à l'étranger, à moins qu'un pardon n'ait été obtenu pour cette infraction.
- Toute accusation toujours pendante pour une infraction criminelle ou pénale commise au Canada ou à l'étranger
- Toute décision judiciaire en suspens contre le demandeur au Canada ou à l'étranger

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS

Infraction Criminelle

Une infraction créée par une loi fédérale pour imposer une sanction pour une faute grave qui porte atteinte aux valeurs fondamentales de la société. Les lois qui définissent les infractions pénales comprennent le code pénal et la loi sur les drogues et substances contrôlées.

Infraction Pénale

Une infraction créée par une loi fédérale ou provinciale afin d'imposer une sanction pour un type de conduite particulier. Par exemple, la loi sur l'assurance-emploi et la loi canadienne sur la protection de l'environnement comprennent des infractions pénales créées par une loi fédérale ; le code de la sécurité routière et la loi sur la protection de la jeunesse comprennent des infractions pénales créées par une loi provinciale. Une infraction pénale peut également donner lieu à une sanction imposée par les autorités municipales (par exemple, pour une infraction couverte par un règlement municipal).

Accusation toujours en cours

Accusation portée dans une affaire où la juridiction judiciaire ou administrative n'a pas encore rendu sa décision.

Ordre Judiciaire

Décision d'un juge obligeant une personne à respecter certaines conditions, telles qu'une caution en vertu de l'article 810 du code pénal, une ordonnance de probation, une ordonnance d'interdiction de conduire ou de posséder des armes à feu, une ordonnance de restitution ou une ordonnance interdisant à une personne d'entrer en contact avec des personnes de moins de 14 ans ou de se trouver dans un lieu où ces personnes sont susceptibles d'être rencontrées. Cette liste n'est pas exhaustive. En vertu du code pénal, une décharge est considérée comme une ordonnance judiciaire.

Condamnation pour un délit ayant fait l'objet d'une réhabilitation

Il n'est pas nécessaire de mentionner une infraction pour laquelle une réhabilitation a été obtenue. Des informations sur les demandes de réhabilitation peuvent être obtenues sur le site Internet de la Commission nationale des libérations conditionnelles (National Parole Board) à l'adresse suivante: <http://www.npb-cnlc.gc.ca>.

Autres informations

La loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé (Lois du Québec, 2005, chapitre 16), qui rend notamment obligatoire la déclaration relative au casier judiciaire, peut être consultée sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante: <http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>.



DÉCLARATION CONCERNANT UN ACTE JUDICIAIRE

<input type="checkbox"/>	Un employé(e)	L'école dans laquelle je travaillerai:
<input type="checkbox"/>	Un volontaire	
<input type="checkbox"/>	Un stagiaire	

Veillez remplir cette déclaration de manière lisible en utilisant des caractères d'imprimerie.

SECTION 1. INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom de famille	_____					
	<i>(Si vous avez plus d'un nom de famille, veuillez les indiquer dans l'ordre habituel)</i>					
Prénom:	_____					
Deuxième prénom:	_____					
Date de naissance:	Jour/mois/année ____/____/____					
Numéro(s) de téléphone:	_____					
Courriel:	_____					
Adresse actuelle:	_____	_____	_____	_____	_____	_____
	Numéro	Rue	Apt	Ville	Province	Code postal
Adresse précédente: Si moins de 5 ans à l'adresse actuelle	_____	_____	_____	_____	_____	_____
	Numéro	Rue	Apt	Ville	Province	Code postal

Dans chacune des sections suivantes, cochez la ou les case(s) appropriée(s). Si vous avez besoin de plus d'espace pour fournir toutes les informations demandées, continuez sur une feuille séparée et joignez-la à ce formulaire. Inscrivez votre nom en haut des feuilles supplémentaires.

SECTION 2. CONVICTIONS

A. INFRACTION(S) CRIMINEL

<input type="checkbox"/>	Je n'ai pas été condamné pour une infraction pénale au Canada ou ailleurs ou, si j'ai été condamné pour une infraction pénale, j'ai obtenu un pardon.	
<input type="checkbox"/>	J'ai été condamné, au Canada ou ailleurs, pour le(s) délit(s) suivant(s):	
Infraction	Date	Lieu de la juridiction

B. INFRACTION PÉNALE

<input type="checkbox"/>	Je n'ai pas été condamné pour une infraction pénale au Canada ou ailleurs ou, si j'ai été condamné pour une infraction pénale, j'ai obtenu une réhabilitation.	
<input type="checkbox"/>	J'ai été condamné, au Canada ou ailleurs, pour le(s) délit(s) suivant(s):	
Infraction	Date	Lieu de l'infraction et de la juridiction

SECTION 3. SECTION 3. ACCUSATION(S) ENCORE EN SUSPENS

A. INFRACTION(S) CRIMINEL

<input type="checkbox"/>	Je ne fais l'objet d'aucune accusation en cours pour une infraction pénale au Canada ou ailleurs.	
<input type="checkbox"/>	Je fais l'objet d'une ou plusieurs inculpations en cours au Canada ou ailleurs, pour le(s) délit(s) pénal(aux) suivant(s):	
Infraction	Date	Lieu de la juridiction



B. INFRACTION PÉNALE

Je ne fais l'objet d'aucune accusation en cours pour une infraction pénale au Canada ou ailleurs.

Je fais l'objet d'une ou plusieurs inculpations en cours, au Canada ou ailleurs, pour le(s) délit(s) pénal(aux) suivant(s):

Infraction	Date	Lieu de l'infraction et de la juridiction

SECTION 4. ORDONNANCES DU TRIBUNAL

Je ne fais l'objet d'aucune ordonnance judiciaire rendue à mon encontre au Canada ou ailleurs.

Je fais l'objet de la (des) décision(s) judiciaire(s) suivante(s) rendue(s) à mon encontre au Canada ou à l'étranger:

L'ordonnance	Date	Lieu de l'ordonnance

La loi sur l'enseignement et la loi sur l'enseignement privé précisent que:

- ce formulaire doit être transmis à la commission scolaire ou à l'école privée concernée
- toute personne qui travaille ou qui est en contact régulier avec des élèves d'âge mineur doit, dans les 10 jours où elle est avisée d'un changement dans son dossier judiciaire, en informer la commission scolaire ou l'école privée concernée, qu'elle ait ou non déjà fait une déclaration concernant son dossier judiciaire
- le titulaire d'une autorisation d'enseigner doit, dans les 10 jours suivant la notification d'une modification à son dossier judiciaire, en informer le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et ce, même si la personne a déjà fait une déclaration concernant son dossier judiciaire
- une commission scolaire ou une école privée doit informer le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans chaque cas où elle conclut que le dossier judiciaire d'un titulaire de permis d'enseigner a une incidence sur les fonctions qui lui sont ou pourraient lui être confiées par la commission scolaire ou l'école privée
- la commission scolaire ou l'école privée peut vérifier ou faire vérifier cette déclaration, notamment par un corps de police du Québec, et peut communiquer ou recevoir tout renseignement aux fins de cette vérification

Note:

- Un formulaire de déclaration sera considéré comme incomplet et sera renvoyé à l'expéditeur s'il n'est pas signé ou si une ou plusieurs questions restent sans réponse.
- Une fausse déclaration peut entraîner le rejet d'une demande ou des mesures administratives ou disciplinaires.
- Le dossier judiciaire complet doit être déclaré. Toutefois, seules les infractions qui, de l'avis de la commission scolaire ou de l'école privée, ont une incidence sur les fonctions de la personne seront prises en considération. * Toute embauche est assujettie à la vérification du casier judiciaire.

Vérification de l'identité :

Présenter deux (2) pièces d'identité délivrées par le gouvernement; l'une (1) doit être une pièce d'identité valide avec photo, telle qu'un permis de conduire, une carte d'assurance-maladie, un passeport, etc. Les autres pièces d'identité délivrées par le gouvernement comprennent l'acte de naissance, la carte d'étudiant, etc.

Pièce d'identité que je présente; pièce d'identité délivrée par le gouvernement: _____

-et-

Pièce d'identité que je présente; pièce d'identité délivrée par le gouvernement: _____

En signant ce document, je certifie que toutes les informations fournies dans ce formulaire de déclaration sont exactes et complètes.

Signature _____

Date _____

*Remplie par un représentant du NFSB: En signant ce document, je certifie que l'identité du candidat a été vérifiée par un représentant de mon organisation par l'inspection des documents d'identité originaux comme décrit ci-dessus. En outre, je certifie que le formulaire de consentement a été ou sera signé par le candidat..

Nom du représentant du NFSB _____ Signature: _____